



**AFFICHÉ**  
**LE 28/05/2026**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 21/05/2026 à 10 H 00**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt et un du mois de mai, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 15/05/2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GALZI, Président du CCAS.

**Étaient présents :**

Monsieur Olivier GALZI, Président du CCAS

Madame Laetitia DOSNE,

Madame Isabelle ALTAYRAC,

Madame Djamila HERRY-BOURAS,

Monsieur Thierry DOSNE,

Madame Maryline CROYET

Madame Marie JUIDIAS

Mme Maylis CANCE

Mme Sabine FERRUCCI

Mme Carol ISOUARD

Monsieur François BARRIERE

**Étaient représentés :**

**Étaient Excusés/Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

\* \* \* \*

La séance d'installation du Conseil d'Administration est ouverte à 10 H 00 par Monsieur Olivier GALZI, Président du CCAS.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/03/2026**

**APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DÉLIBÉRATIONS**

**Délib. N°2026\_44 DIRECTION GÉNÉRALE** : Installation du nouveau conseil d'administration du CCAS.

Ont été élus par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 avril 2026, pour siéger au sein du Conseil d'Administration:

- ▶ Madame DOSNE Laetitia
- ▶ Madame ALTAYRAC Isabelle
- ▶ Madame HERRY – BOURAS Djamila
- ▶ Monsieur DOSNE Thierry
- ▶ Madame CROYET Maryline

Sont nommés par le Maire les représentants d'associations :

- ▶ Madame JUIDIAS Marie, en qualité de représentante des associations familiales de l'UNAF, l'absence de candidature de l'UDAF étant explicitement mentionnée par les échanges
- ▶ Madame CANCE Maylis en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées du département, sur proposition de l'association Facilit'Age
- ▶ Madame FERRUCCI Sabine en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département sur proposition de la Fondation Perce-Neige
- ▶ Madame ISOUARD Carol en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions sur proposition de la Fondation FACE ;
- ▶ Monsieur BARRIERE François au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune sur proposition de l'association Ressources Santé Vaucluse

Monsieur le Président du CCAS est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_45 DIRECTION GÉNÉRALE** : Élection du Vice-Président et du Vice-président délégué du CCAS.

#### **Élection du Vice-Président** :

Après appel à candidatures, se sont déclarés candidats :

- Madame Laetitia DOSNE

Résultat du vote :

- Nombre de votants :11
- Nombre de suffrages exprimés :11
- Nombre de suffrages obtenus :10

**Mme Laetitia DOSNE est élue Vice-Présidente du CCAS d'Avignon.**

**Élection du Vice-Président délégué :**

Le Président propose de procéder à la désignation d'un Vice-Président délégué.

Après appel à candidatures, se sont déclarés candidats :

- Madame Isabelle ALTAYRAC

Résultat du vote :

- Nombre de votants :11
- Nombre de suffrages exprimés :11
- Nombre de suffrages obtenus :10

**Madame Isabelle ALTAYRAC est élue Vice-Présidente déléguée du CCAS d'Avignon.**

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

**ADOPTÉE – 1 ABSTENTION**

**Délib. N°2026\_46 DIRECTION GÉNÉRALE :** Délibération portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

Après présentation du projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration par le Président du CCAS.

Le règlement intérieur entre en vigueur dès l'adoption de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_47 DIRECTION GÉNÉRALE** : Délibération portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du CCAS au Président.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président, à son Vice-président ou son Vice-Président délégué,

Vu l'article R.123-22 du même code ;

Vu la délibération n° 2026-45 du Conseil d'Administration en date du 21 mai 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du CCAS et du Vice-Président délégué,

Considérant que le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses compétences à son Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Article 1 : *Délégation de pouvoir*
- Article 2 : *Subdélégation aux Vice-Présidents*
- Article 3 : *Délégation de signature au Directeur du CCAS*
- Article 4 : *Modalités d'exercice*
- Article 5 : *Information du Conseil d'Administration*
- Article 6 : *Fin de la délégation*

M. le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_48 DIRECTION GÉNÉRALE** : Désignation des membres de la commission permanente.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la désignation des membres de la commission permanente du CCAS qui sera présidée par Mme Laetitia DOSNE, Vice-Présidente du CCAS, représentant Monsieur le Président du CCAS.

Sont désignés pour siéger au sein de la commission permanente du CCAS d'Avignon, parmi les administrateurs à parité des membres élus et des membres nommés du Conseil d'Administration :

**Les membres élus sont :**

- ▶ Madame Isabelle ALTAYRAC
- ▶ Madame Djamila HERRY – BOURAS

**Les membres nommés sont :**

- ▶ Madame Maylis CANCE
- ▶ Monsieur François BARRIERE

Sont associés à cette commission permanente en qualité de techniciens : le directeur du CCAS, le directeur du service financier et le responsable du pôle Inclusion Sociale ou son représentant.

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_49 DIRECTION GÉNÉRALE :** Renouvellement de la commission d'appel d'offres à caractère permanent du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
- **ARRETE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :
  - Président : Le Président du CCAS ou son représentant, habilité à signer les marchés publics.
- **Membres titulaires :**
  - ▶ Madame Laetitia DOSNE,
  - ▶ Madame Isabelle ALTAYRAC,
  - ▶ Madame Djamila HERRY-BOURAS,
  - ▶ Monsieur Thierry DOSNE,
  - ▶ Madame Maryline CROYET
- **Membres suppléants :**
  - ▶ Madame Marie JUIDIAS
  - ▶ Mme Maylis CANCE
  - ▶ Mme Sabine FERRUCCI
  - ▶ Mme Carol ISOUARD
  - ▶ Monsieur François BARRIERE
- PRECISE que les membres suppléants siègent uniquement en remplacement des membres titulaires absents ;
- PRECISE que peuvent assister aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative :

- Le Comptable Public,
- Un représentant des services de l'État,
- Toute personne ou agent dont la compétence est jugée utile par le Président.

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_50 DIRECTION GÉNÉRALE** : Engagement dans une démarche d'analyse des besoins sociaux.

L'analyse des besoins sociaux doit permettre de mieux identifier les publics en situation de précarité ou de fragilité, de faire ressortir les espaces de prévention et de lutte contre les exclusions et d'apporter des réponses adaptées,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de s'engager dans une démarche d'analyse des besoins sociaux,
- **RAPPELLE** que l'analyse des besoins sociaux devra lui être présentée afin la fin de l'année 2027.
- **DIT** que l'analyse des besoins sociaux sera réalisée sous l'autorité du Président, avec l'appui des services du CCAS et, le cas échéant, d'un prestataire extérieur.

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Délib. N°2026\_51 FINANCES** : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier actualisé du CCAS d'Avignon.

Considérant que le Règlement budgétaire et financier constitue le cadre de référence interne précisant les règles applicables en matière de gestion budgétaire et comptable,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser ce règlement afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques de gestion,

Considérant la version actualisée du Règlement budgétaire et financier proposé en annexe à la présente délibération,



La version actualisée du Règlement Budgétaire et Financier est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Règlement budgétaire et financier actualisé du CCAS d'Avignon, annexé à la présente délibération.
- **DIT** que ce règlement se substitue au Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération n°2023-91 du 13 décembre 2023.
- **DIT** que ce règlement entre en vigueur à compter de la date de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et de les convertir en délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

**Prochaine Commission Permanente : le jeudi 18/06/2026 – 9H00**

**Prochain Conseil d'Administration : le jeudi 18/06/2026 – 10H00**